

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL D'ELLIANT

Chemin de Carn Zu 29370 ELLIANT

☎ 02 29 20 10 17 alsh@elliant.fr



VACANCES D'ETE 2018

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 12 ans :

Demi-journée sans repas : 9 h 00 à 12 h ou 13 h 30 à 17 h 00

Demi-journée avec repas : 9 h 00 à 13 h 30 ou 12 h à 17 h 00

Journée complète : 9 h 00 à 17 h 00

Service d'accueil : 7 h 30 à 9 h 00 et 17 h 00 à 19 h 00.

A PREVOIR : - Bottes pour les balades - Tennis pour le sport –
- Vêtements de rechange et « doudou » pour les maternelles

SAC DE PISCINE A PREVOIR TOUS LES JOURS

MODALITES D'INSCRIPTION (en mairie ou à l'accueil de loisirs)

Remplir la fiche de renseignements et d'autorisation pour l'année scolaire de septembre à août (disponible en mairie ou à l'accueil de loisirs) et fournir un certificat médical de non contre indication aux activités physiques et sportives. Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et par une assurance individuelle accident.

Remplir le bulletin d'inscription pour les périodes désirées.

TARIFS : 2018

Journée complète : 13,20 €

Demi-journée sans repas : 6,50 € - Demi-journée avec repas : 8,60 €

Accueil matin **ou** soir : 1,25 € - Accueil matin **et** soir : 2,25 €

Extérieur à la commune : + 30 %

En cas d'annulation pendant les vacances scolaires :

Merci de prévenir 1 semaine avant. Passé ce délai, la journée ou la demi-journée sera facturée (sauf si un certificat médical est fourni).

Chaque inscription génère un coût : encadrement, repas, réservations d'activités...

REDUCTION: BAREMES D'AIDE FINANCIERE

Attention, cette aide concerne uniquement les familles domiciliées à Elliant et Tourc'h.

Les barèmes sont établis comme suit :

	BAREME 1 : - 15 %	BAREME 2 : - 30 %	BAREME 3 : - 50 %
QUOTIENT FAMILIAL ENTRE	561 et 810	351 et 560	Inférieur à 350

Pour établir votre barème, nous vous invitons à remettre au service facturation de la mairie une attestation de la CAF ou de la MSA mentionnant **vosre quotient familial**. LE TARIF MAXIMUM EST APPLIQUE AUTOMATIQUEMENT EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF.

Règlement par chèques vacances ANCV accepté.

Renseignements : Christelle LE DOUR à l'accueil de loisirs

Habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale